



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Octobre 2016**

L'An Deux Mil Seize et le 24 Octobre, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur André BERNOS, Maire.

**Présents :** André BERNOS - Anne-Marie BARRERE - Sylvie ANQUETIN- Pierre CANDALOT DIT SECALOT - André ETCHEGOIN - Annie ETCHEGOYHEN - Bernard HALTY - Patrick LENDRES - Maurice MARTINEZ - Martine SEMPIETRO.

**Absents excusés :** Yves MOITY (procuration à André BERNOS) - Frédéric PALACIO - Alain PIERRINE (procuration à Patrick LENDRES), Béatrice ZAGO.

**Absente :** Carole IRLIK.

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BARRERE.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- **2016-39 REMPLACEMENT PAR M. JACQUES BILHOU POUR LES PASSAGES DE L'EPAREUSE ET LES LIVRAISONS DE BOIS ET TARIFICATIONS.**
- 2- **2016-40 INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE 2017.**
- 3- **2016-41 COUPE COMMUNALE – PARCELLE 5 B.**
- 4- **2016-42 CONSULTATION DES COLLECIVITÉS AFFILIÉES AU CENTRE DE GESTION POUR LA DEMANDE D'AFFILIATION AU CENTRE DE GESTION DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE PAU PYRÉNÉES.**
- 5- **2016-43 ACHAT MATERIEL COMMUNAL.**
- 6- **2016-44 TAXE D'AMENAGEMENT.**
- 7- **2016-45 EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN DE MOINS DE 20 M<sup>2</sup>.**
- 8- **2016-46 RECENSEMENT DE LA POPULATION-CRÉATION DE DEUX EMPLOIS OCCASIONNELS A TEMPS NON-COMPLET D'AGENTS RECENSEURS.**
- 9- **2016-47 VIREMENTS DE CREDITS.**
- 10- **2016-48 ACTUALISATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE.**
- 11- **2016-49 SIVU ECRETEUR DE CRUES – DÉCISION MODIFICATIVE.**
- 12- **2016-50 CONTRAT D'ASSURANCE – CDG64.**
- 13- **2016-51 MONUMENT AUX MORTS.**
- 14- **2016-52 CADEAU DE NOEL-ECOLE D'AGNOS.**
- 15- **2016-53 DEFRICHEMENT.**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 Septembre 2016, transmis à l'ensemble des membres, n'a fait l'objet d'aucune remarque :

Aucune objection n'étant soulevée le Procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

Tous nos vœux de rétablissement à Jean-Marc LOUNÉ pour son poignet.

Envoi aux Conseillers Municipaux des procès-verbaux traitant des promesses de location à Arcolia et Solaire-Direct

---

**1-2016-39 REMPLACEMENT PAR M. JACQUES BILHOU POUR LES PASSAGES DE L'EPAREUSE ET LES LIVRAISONS DE BOIS ET TARIFICATIONS.**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de M. Jean-Marc BARNEIX concernant la cessation de son activité professionnelle depuis le 1er Octobre 2016.

Monsieur Le Maire propose M. Jacques BILHOU afin de le remplacer pour effectuer les passages de l'épareuse sur la Commune et les travaux de bois.

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'accepter le remplacement par M. Jacques BILHOU pour effectuer les passages de l'épareuse sur la Commune et les livraisons du bois suivant l'échéancier et les préconisations de la commune.

**DECIDE** de reconduire la tarification pour le passage de l'épareuse suivant la valeur du SMIC.

**FIXE** la livraison du bois à 15 €.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers relatifs à ce dossier.

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 10  
Procurations : 2  
Absents excusés : 2  
Absent : 1  
Vote de la délibération :  
VOTE A L'UNANIMITÉ

### 2-2016-40 INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE 2017.

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2017 dans la forêt communale.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DEMANDE** à l'Office National des Forêts :

**- l'inscription à l'état d'assiette 2017 des coupes suivantes :**

Parcelle	Surface	Type de coupe	Destination proposée
5 B	0,58 ha	1ère éclaircie	Délivrance

**-le report des coupes suivantes :**

Parcelle	Type de coupe	Date	Destination proposée
11	Amélioration	2018	Exploitée en 2010
14	Régénération	2020	Déchargée en 2015

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs.

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 10  
Procurations : 2  
Absents excusés : 2  
Absent : 1  
Vote de la délibération :  
VOTE A L'UNANIMITÉ

### 3-2016-41 COUPE COMMUNALE – PARCELLE 5 B.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une coupe de bois est prévue en forêt communale parcelle 5 B et qu'il y a lieu de décider de sa destination.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage de la coupe désignée ci-après : 5 B,
- **DECIDE** d'affecter au partage en nature sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques,
- **DECIDE** d'effectuer le partage par foyer
- **DECIDE** que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois bénéficiaires solvables, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.241.16 du Code Forestier et désignés avec leur accord par le Conseil Municipal :
  - M. André BERNOS
  - M. Patrick LENDRES
  - M. Alain PIERRINE
- **DONNE** pouvoir à l'Office National des Forêts de fixer le délai d'exploitation de cette coupe à l'issue du martelage. Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot, seront considérés comme y ayant renoncé
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers de cette opération.

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 10  
Procurations : 2  
Absents excusés : 2  
Absent : 1

**Vote de la délibération :**  
**VOTE A L'UNANIMITÉ**

**4-2016-42 CONSULTATION DES COLLECIVITÉS AFFILIÉES AU CENTRE DE GESTION POUR LA DEMANDE D’AFFILIATION AU CENTRE DE GESTION DU SYNDICAT MIXTE DE L’AÉROPORT DE PAU PYRÉNÉES.**

Monsieur Le Maire donne lecture de la demande d’affiliation au Centre de Gestion du Syndicat Mixte de l’Aéroport de Pau Pyrénées.

Le Conseil Municipal

**AUTORISE** l’affiliation au Centre de Gestion du Syndicat Mixte de l’Aéroport de Pau Pyrénées sans aucune opposition.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10

Procurations : 2

Absents excusés : 2

Absent : 1 **Vote de la délibération** : **VOTE A L'UNANIMITÉ**

**5-2016-43 ACHAT MATERIEL COMMUNAL.**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

\*qu’il est nécessaire d’acquérir du matériel d’exploitation d’espace vert pour remplacer matériel de plus de 20 ans. Après consultations, la société LANNERETONNE propose du matériel d’espace vert pour un montant total de :

-tondeuse tractée	—>	1 019,00 €
-tondeuse autoportée	—>	11 793,60 €
-tronçonneuses	—>	1 388,70 €
-réparation		
tondeuse Ferrari	—>	1 500,00 €
		<hr/>
		15 701,30 €

\*qu’il est nécessaire de changer deux radiateurs à l’école. Après consultations, l’Entreprise ARANGOIS propose :

-radiateurs —> 3 732,96 €

\*qu’il est nécessaire de changer des volets dans le logement de l’école. Après consultations, l’entreprise SESTIAA propose :

-volets —> 2 685,60 €

Pour cela, nous lancerons une consultation d’emprunt d’un montant de 23 000,00 € pour le budget 2017.

Oùï l’exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** l’achat de matériel d’espace vert auprès de la Société Lanneretonne pour un montant de 15 701,30 € € TTC.

**DECIDE** le changement de deux radiateurs à l’école par l’Entreprise ARANGOIS pour un montant de 3 732,96 € TTC.

**DECIDE** le changement de volets par l’Entreprise SESTIAA pour un montant de 2 685,60 € TTC.

**DECIDE** de lancer un emprunt de 23 000,00 € pour l’acquisition de ce matériel.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs, techniques et financiers pour mener à bien ce dossier.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10

Procurations : 2

Absents excusés : 2

Absent : 1

**Vote de la délibération :**  
**VOTE A L'UNANIMITÉ**

**6-2016-44 TAXE D’AMENAGEMENT.**

Monsieur Le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d’équipement et la participation pour aménagement d’ensemble a été créée. Elle est applicable depuis le 1er mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer au 1er janvier 2015, les participations telles que notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR) et la participation pour raccordement à l’égout (PRE).

La Commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé , la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%.

La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L.331-14 et L.332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L.331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants:

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1,50% à compter du 1er Janvier 2017.

Toutefois le taux pourra être modifié tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes Administratifs et techniques .

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10

Procurations : 2

Absents excusés : 2

Absent : 1

Vote de la délibération :

VOTE A L'UNANIMITE

#### **7-2016-45 EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN DE MOINS DE 20 M<sup>2</sup>.**

Suite aux nouvelles mesures concernant la taxe d'aménagement adoptées par la Loi des finances initiale 2014, les communes peuvent désormais exonérer de la taxe d'aménagement, en tout ou partie, les locaux à usage artisanal ainsi que les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal ,

\***DECIDE** l'exonération totale des abris de jardin de moins de 20m<sup>2</sup> soumis à déclaration préalable.

\***AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10

Procurations : 2

Absents excusés : 2

Absent : 1

Vote de la délibération :

VOTE A L'UNANIMITE

#### **8-2016-46 RECENSEMENT DE LA POPULATION-CRÉATION DE DEUX EMPLOIS OCCASIONNELS A TEMPS NON-COMPLET D'AGENTS RECENSEURS.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

Pour assurer cette mission, il propose la création de deux emplois occasionnels à temps non-complet d'agents recenseur conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la Loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale.

La durée de travail dans sa totalité sera fixée à 80 heures en moyenne par agent. L'emploi pourrait être doté de la rémunération correspondant à la valeur de l'indice brut 297 majoré 309 de la fonction publique et sera rémunéré suivant les heures effectuées.

Après avoir entendu Monsieur Le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré  
Le Conseil Municipal

**DECIDE** la création du 09/01/2017 au 18/02/2017 de deux emplois non permanent à temps non-complet d'agents recenseurs.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les deux contrats de travail.

**PRECISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice concerné.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10

Procurations : 2

Absents excusés : 2

Absent : 1

Vote de la délibération :

VOTE A L'UNANIMITE

#### **9-2016-47 VIREMENTS DE CREDITS.**

**Le Conseil Municipal**

**DECIDE** les virements de crédits suivants :

Cpt 61523 : - 4 721,00 €

Cpt 73925 : + 4 721,00 €

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10

Procurations : 2

Absents excusés : 2

Absent : 1

Vote de la délibération :

VOTE A L'UNANIMITE

#### **10-2016-48 ACTUALISATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE.**

Monsieur Le Maire donne lecture du devis d'actualisation du site internet de la Commune.

En effet, il est nécessaire :

\*de mettre en place une cellule urbanisme afin de mettre le règlement PLU-PPRI de la Commune.

\*de rajeunir la présentation.

#### **Le Conseil Municipal**

**DECIDE** les modifications du site internet de la Commune.

**APPROUVE** le devis pour le budget 2017. pour un montant de 1 728,00 € TTC

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10

Procurations : 2

Absents excusés : 2

Absent : 1

Vote de la délibération :

VOTE A L'UNANIMITE

#### **11-2016-49 SIVU ECRETEUR DE CRUES – DÉCISION MODIFICATIVE.**

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son approbation pour une décision modificative devant être prise concernant le SIVU Ecréteur de Crues :

#### **INVESTISSEMENT :**

##### **Dépenses :**

<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>
1641 (041) : Emprunts en euros —>	17 955,00
168748 (16) : Autres communes —>	5 387,00
2313 (23) - 12 : Constructions —>	- 5 387,00
	<hr/>
	<b>17 955,00</b>

<b>Article (Chap) - Opération</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
1021 (041) : Dotation —>		12 568,00
168748 (041) : Autres communes —>		5 387,00
		<hr/>
		<b>17 955,00</b>

#### **FONCTIONNEMENT :**

##### **Dépenses :**

<b>Article (Chap.) -Opération</b>	<b>Montant</b>
615221 (011) : Bâtiments publics	- 237,00
6558 (65) : Autres contributions obligatoires	237,00
	<hr/>
	<b>0,00</b>

<b>Article (Chap) - Opération</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
-----------------------------------	-----------------	----------------

**Total Dépenses 17 955,00**

**Total Recettes : 17 955,00**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE** la décision modificative.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers pour mener à bien ce dossier.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10

Procurations : 2

Absents excusés : 2

Absent : 1

Vote de la délibération : VOTE A L'UNANIMITÉ

#### **12-2016-50 CONTRAT D'ASSURANCE – CDG64.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.

La collectivité a confié au Centre de Gestion le soin de conduire l'appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion pour les collectivités de moins de 30 fonctionnaires.

Le Centre de Gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code des Marchés Publics, a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) comme assureur et SOFCAP (Société Française de Courtage d'Assurance du Personnel) comme courtier gestionnaire.

Voici le contrat proposé :

- un contrat concernant les fonctionnaires relevant de la C.N.R.A.C.L. : le taux de la prime est fixé à 4,93 %,

Il s'agit d'un contrat en capitalisation (l'assureur poursuit l'indemnisation même après la fin du contrat, pour les sinistres survenus en cours de contrat).

La base d'assurance est déterminée par la collectivité. Elle comprend le traitement de base et la nouvelle bonification indiciaire auxquels peuvent s'ajouter les indemnités et tout ou partie des charges patronales.

Invitée à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil Municipal**

**DECIDE** l'adhésion au contrat d'assurance-groupe concernant les fonctionnaires relevant de la CNRACL proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (1) à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 4 ans,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin,

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10

Procurations : 2

Absents excusés : 2

Absent : 1

Vote de la délibération :  
VOTE A L'UNANIMITÉ

#### **13-2016-51 MONUMENT AUX MORTS.**

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier du Centre Généalogique des Pyrénées Atlantiques (CGPA) concernant les soldats béarnais « oubliés » (ceux qui ne figurent sur aucun Monument aux Morts).

Selon les recherches du CGPA, trois soldats « oubliés » doivent figurer sur le Monuments aux Morts d'AGNOS.

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire de faire appel à une entreprise pour les travaux de ponçage et gravure sur le Monument aux Morts pour graver les trois noms des soldats « oubliés ».

Après consultations, la Marbrerie DARGET propose les travaux de ponçage et gravure sur le Monument aux Morts pour un montant total de 350,00 € TTC.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** de faire figurer les trois noms des soldats « oubliés » sur le Monuments aux Morts d'AGNOS.

**APPROUVE** le devis de la Marbrerie DARGET pour un montant de 350,00 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10

Procurations : 2

Absents excusés : 2

Absent : 1

Vote de la délibération :  
VOTE A L'UNANIMITÉ

#### **14-2016-52 CADEAU DE NOEL-ECOLE D'AGNOS.**

Le Conseil Municipal propose l'achat d'un cadeau d'une valeur d'un montant de 150 € pour le cadeau de Noël des enfants de l'école d'AGNOS.

**CHARGE** Mme la Directrice d'effectuer l'achat du cadeau de Noël des enfants de l'Ecole d'AGNOS d'un montant de 150 €.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10

Procurations : 2

Absents excusés : 2

Absent : 1

**Vote de la délibération :**

**VOTE A L'UNANIMITÉ**

#### **15-2016-53 DEFRICHEMENT.**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que M. Jacques BILHOU et M. Jean-Marc BARNEIX ont décidé de libérer leurs défrichements.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

**CHARGE** la DDTM en charge des dossiers agricoles de vérifier et de proposer l'attribution des terrains de défrichements aux candidats retenus.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs relatifs à ce dossier.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10

Procurations : 2

Absents excusés : 2

Absent : 1

**Vote de la délibération :**

**VOTE A L'UNANIMITÉ**

Fin du Conseil Municipal 23h00.

**Le secrétaire de séance :**

**A.M. BARRÈRE**

**Arrêté le présent Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 Octobre 2016 à quinze délibérations.**

- 1- 2016-39 REMPLACEMENT PAR M. JACQUES BILHOU POUR LES PASSAGES DE L'EPAREUSE ET LES LIVRAISONS DE BOIS ET TARIFICATIONS.
- 2- 2016-40 INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE 2017.
- 3- 2016-41 COUPE COMMUNALE – PARCELLE 5 B.
- 4- 2016-42 CONSULTATION DES COLLECIVITÉS AFFILIÉES AU CENTRE DE GESTION POUR LA DEMANDE D'AFFILIATION AU CENTRE DE GESTION DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE PAU PYRÉNÉES.
- 5- 2016-43 ACHAT MATERIEL COMMUNAL.
- 6- 2016-44 TAXE D'AMENAGEMENT.
- 7- 2016-45 EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN DE MOINS DE 20 M<sup>2</sup>.
- 8- 2016-46 RECENSEMENT DE LA POPULATION-CRÉATION DE DEUX EMPLOIS OCCASIONNELS A TEMPS NON-COMPLET D'AGENTS RECENSEURS.
- 9- 2016-47 VIREMENTS DE CREDITS.
- 10- 2016-48 ACTUALISATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE.
- 11- 2016-49 SIVU ECRETEUR DE CRUES – DÉCISION MODIFICATIVE.
- 12- 2016-50 CONTRAT D'ASSURANCE – CDG64.
- 13- 2016-51 MONUMENT AUX MORTS.
- 14- 2016-52 CADEAU DE NOEL-ECOLE D'AGNOS.
- 15- 2016-53 DEFRICHEMENT.